



Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 064-216401471-20231030-30102023DCM10-DE

Extrait du registre des délibérations 

Du Conseil Municipal

Séance du 30 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 26/10/2023
Affiché le 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Cédric DESTREBATS, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Gaëlle REISDORFFER, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Anne-Marie JOCOU (procuration à Agnès ETCHEBARNE) Virginie JOCOU, Hegoa LARRE (procuration à Cédric DESTREBATS), Jean-Louis ROUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sébastien LASSEGUETTE

DCM 10 : Inscription des coupes à assoir en 2024 en forêt communale

M. Patrick ELIZAGOYEN, 1^{er} Adjoint par suppléance informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des forêts, l'Office National des Forêts est tenu de porter à la connaissance des communes, les propositions d'inscription des coupes à assoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir pris connaissance de l'état d'assiette de l'année 2024 et entendu M. ELIZAGOYEN dans ses explications

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 joint à la présente délibération
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN



Etat d'Assiette
Année 2024 UT PAYS BASQUE

Forêt
BRISCOUS

Madame le Maire COMMUNE BRISCOUS
64240 BRISCOUS

Coupes proposées en suppression

Proposition ONF Etat d'Assiette 2024

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2024 dans la forêt relevant du Régime Forestier de votre collectivité. Le tableau ci-joint précise tous les éléments en vue d'adopter une délibération se prononçant sur nos propositions (inscription, report, anticipation, suppression, rajout et/ou nature de commercialisation) (Modèle 1). Dans le cas où vous souhaitez orienter une coupe en affouage, il convient, pour celle-ci de compléter votre délibération avec le modèle 2.

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Nvelle Prop.	Type Coupe	Surf. A Dés. (ha)	V.Total (m3)	Commentaire	Difficulté Exploitation	Nature Conditionnelle	Produits délivrés	Mode de vente des produits vendus	Contribution contrat d'appro
BRISCOUS	5_P	0,69	Supp.	Préparation	0,69	40,0	zone humide+convention ASF-transition AMGT					
BRISCOUS	23_P	4,36	Supp.	Préparation	4,36	161,3	13<G<20m². Capital insuffisant. Report prochain EAM					
BRISCOUS	15_P	1,07	Supp.	Préparation	1,07	35,3	15<G<18m². Capital insuffisant. Report prochain EAM					
BRISCOUS	15_A	2,24	Supp.	Amélioration indifférenciée	2,24	44,8	15<G<18m². Capital insuffisant. Report prochain EAM					
BRISCOUS	2_A	1,18	Supp.	Amélioration indifférenciée	1,18	69,6	zone humide+convention ASF-transition AMGT	EXPLOITATION DEBARDAGE TRES DIFFICILE				
BRISCOUS	2_J	0,68	Supp.	Eclaircie	0,68	15,0	zone humide+convention ASF-transition AMGT	EXPLOITATION DEBARDAGE TRES DIFFICILE				
BRISCOUS	2_P	0,99	Supp.	Préparation	0,99	90,1	zone humide+convention ASF-transition AMGT					
BRISCOUS	3_J	0,44	Supp.	Eclaircie	0,44	10,1	zone humide+convention ASF-transition AMGT					
BRISCOUS	3_P	3,09	Supp.	Préparation	3,09	188,5	zone humide+convention ASF-transition AMGT					
BRISCOUS	4_A	1,68	Supp.	Amélioration indifférenciée	1,68	109,2	zone humide+convention ASF-transition AMGT					
BRISCOUS	4_P	2,90	Supp.	Préparation	2,90	179,8	zone humide+convention ASF-transition AMGT					
BRISCOUS	5_A	1,40	Supp.	Amélioration indifférenciée	1,40	70,0	zone humide+convention ASF-transition AMGT					

Signature

Reçu le